

Le Centre de congrès et le tunnel du Semnoz s'invitent à la table du conseil municipal

Le conseil a donné, lundi, un avis favorable au projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ce n'est pas une surprise. Néanmoins, un débat a eu lieu entre l'opposition et la majorité sur le tunnel sous le Semnoz et le Centre de congrès, deux projets inscrits dans ce schéma. Deux sujets, deux visions différentes du futur d'une ville et de son agglomération... Et qui a valu une belle passe d'armes entre Jean-Jacques Pasquier et Bernard Accoyer.

Pour l'opposition, Jean-Jacques Pasquier se félicite ainsi du développement des transports en commun en site propre et de la fin de la « gangraine de l'étalement urbain ». Mais s'étonne de voir inscrit dans le Scot le Centre des congrès auquel son groupe est opposé. « Beaucoup de villes ont construit ce genre d'infra-

structure, c'est une chimère. Le marché du tourisme d'affaires est très concurrentiel. Je soutiens plutôt un tourisme populaire. » Enfin, l'élu d'opposition reste persuadé que le tunnel sous le Semnoz ne va pas fluidifier le trafic. Au contraire. « La voiture appelle la voiture. Et ce trafic, il faut le stabiliser voire le faire baisser ».

« Il faut arrêter d'opposer voiture et transport en commun »

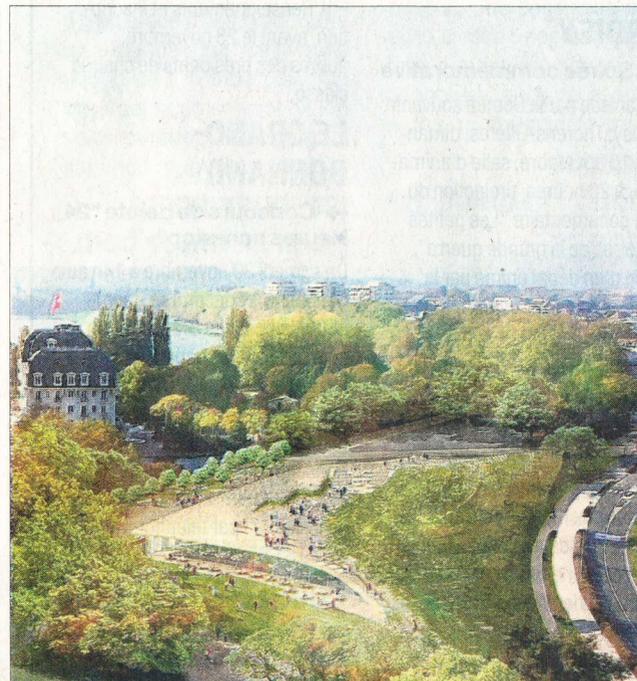
Bernard Accoyer : « Toutes les études du conseil général montrent que si l'on construit un site propre pour les bus sans ajouter un tunnel, on bloque tout. Se passer de ce tunnel, c'est rajouter indirectement du transit à Annecy-le-Vieux. » Le maire, agacé, enchaîne sur le Centre des congrès : « ne voyez-vous pas que l'économie de

notre pays se dégrade ? Et ne pas préparer l'avenir c'est irresponsable [...]. Ce centre ce sont des emplois pour nos jeunes et du travail pour nos entreprises. Mais où irez-vous chercher les emplois dans le tourisme populaire ? ». Bruno Basso : « Il faut arrêter d'opposer voiture et transport en commun ».

Georges Vernay : « En France, les centres de congrès, sauf Paris, sont déficitaires [...]. Et le tourisme d'affaires se déplace vers l'Asie du Sud-Est. De plus, son coût risque d'exploser ». Bernard Accoyer : « Nous, on ne dit pas que, puisque tout se passe en Asie... Alors on va se coucher ! Nous, nous pensons que notre pays peut rivaliser avec le monde entier ».

La suite du conseil s'est ensuite recentrée sur des affaires plus courantes.

Dominique CHEUL



Une vue du projet du cabinet de l'architecte norvégien. Le Centre des congrès sera sans doute au centre de la campagne des municipales.

Photo SNOHETTA/MOKA.

L'opposition interpelle le maire au sujet des rythmes scolaires

Marie-Claude Miscioscia et Jean-Jacques Pasquier ont interpellé le maire sur la mise en place des rythmes scolaires.

La tête de liste de la gauche aux municipales regrette que le débat n'ait pas eu lieu en conseil municipal et que les conseils d'école n'aient pas été consultés. « Nous voilà spectateurs d'une réforme pour laquelle vous disiez vouloir prendre du temps ! »

Marie-Claude Miscioscia regrette, elle, l'absence des délégués de l'éducation nationale (DDEN) à « la réunion du 14 octobre, bien tardive par ailleurs ».

Le maire précise qu'il a fallu d'abord réaliser un état des lieux avant de mettre en œuvre les consultations. Il affirme que les DDEN ont bien été informés par mail et seront associés aux conseils d'école de novembre.

À la question posée sur les

deux scénarios proposés, Bernard Accoyer précise « qu'à travers les deux alternatives, nous répondrons à l'objectif de respecter le rythme de l'enfant en faisant démarrer la journée d'école plus tard, en rallongeant la pause méridienne et en concluant la journée d'école plus tôt ». Le coût de la réforme (prévue pour 2014) devrait être d'environ 200 000 euros pour la ville.

D.C

Au fil des dossiers

Quelques autres décisions ont été prises lors de ce conseil de lundi.

Crèche "Blé en herbe". L'association gestionnaire a cessé son activité. Le principe d'une délégation de service a été adopté et c'est la Maison Bleue qui a été choisie pour la gérer. La contribution forfaitaire de la commune va s'élever à 285 600€ pour l'année.

Aménagement avenue de Genève. Il aura lieu entre le giratoire du boulevard du Fier et celui du Léman. Le

but : fluidifier le trafic. Coût pour la ville : 50 000€ (le reste entre la C2A et Annecy).

Secteur des Illettes. Le tribunal a annulé la révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles, secteur des Illettes Nord. Cela suite à une erreur de zonage qui le classait en "espace naturel non urbanisé" alors que le secteur sud comporte déjà des ensembles immobiliers... Le secteur nord est donc bien classé en zone constructible !